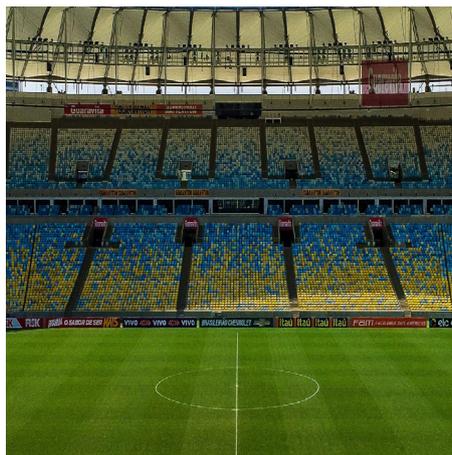




## Etat des lieux des équipements sportifs

Dans le territoire de la communauté urbaine du Havre







# SOMMAIRE

---

<b>INTRODUCTION</b>	4
<b>LE NOMBRE GLOBAL D'ÉQUIPEMENTS POUR 10 000 HABITANTS</b>	5
<b>LES PRINCIPAUX ÉQUIPEMENTS</b>	6
<b>L'ÉVALUATION DU NIVEAU D'ÉQUIPEMENTS</b>	7
<b>L'ÉVALUATION DE LA CAPACITÉ D'ACCUEIL DU PUBLIC DANS LES SALLES ET TERRAINS</b>	16
<b>L'ÉVALUATION DU NIVEAU D'ACTIVITÉ PRATICABLE POUR LES ÉQUIPEMENTS RETENUS</b>	19
<b>LA PRATIQUE DU SPORT DANS LA POINTE DE CAUX : LES LICENCIÉS SPORTIFS EN 2015</b>	20



## INTRODUCTION

La CODAH a sollicité l'AURH afin de pouvoir disposer d'éléments de connaissance des équipements sportifs présents dans son territoire actuel et futur (CU) et de mettre en regard le territoire par rapport à un panel d'agglomérations de taille équivalente.

Cette analyse permettra de connaître le positionnement de l'agglomération et dans l'avenir d'engager une réflexion sur les besoins à satisfaire.

Elle fait suite à un premier travail effectué en 2016 qui concernait les thèmes de la capacité des salles et stades à accueillir des manifestations importantes, de l'accessibilité sportive aux équipements et de l'implantation des terrains synthétiques dans le territoire communautaire.

### La source de données exploitée :

Les données du répertoire des équipements sportifs (RES 01/2018), mis en place par le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports. Ces données sont mises à jour régulièrement.

Le recensement des équipements sportifs est né de la volonté partagée des différents acteurs qui œuvrent au développement du sport (suite aux états généraux du sport, organisés par le ministère de la jeunesse et des sports en 2002) ; c'est un outil au service des politiques sportives.

Le RES est une photographie quantitative des 277 000 équipements sportifs, espaces et sites de pratique sur le territoire national dont les principales caractéristiques sont décrites au moyen d'une cinquantaine de variables :

- Concernant l'installation sportive \* : localisation, desserte en transports en commun, accessibilité, etc.
- Concernant l'équipement \* : propriétaire, localisation, type d'équipement, caractéristiques techniques, état de l'équipement, date de mise à jour des données de la base, activités praticables, etc.

(\*) Une installation sportive est un lieu caractérisé par une adresse où sont implantés un ou plusieurs équipements sportifs. A titre d'exemple, les piscines sont des installations dans lesquelles les différents bassins sont des équipements sportifs.

La communauté urbaine compte au total 381 installations sportives pour 908 équipements.

La Codah à elle seule compte 302 installations sportives pour 700 équipements.

### Les agglomérations de comparaison retenues :

- EPCI de 200 000 à 300 000 habitants
  - CU Angers Loire Métropole
  - CU Caen la Mer
  - CA Metz Métropole
  - CA de Nîmes Métropole
  - Brest Métropole
  - CA de Lens - Liévin
- EPCI de 300 000 à 600 000 habitants :
  - Métropole Rouen Normandie
  - Nantes Métropole
  - Saint-Etienne Métropole
  - Métropole Nice Côte d'Azur
- EPCI de plus de 600 000 habitants :
  - Métropole Européenne de Lille

Le recensement national des équipements sportifs comptabilise près de 160 types d'équipements différents regroupés pour l'exploitation en six types.

	Codah	CU
Bassins aquatiques	3,8 %	3,3 %
Courts de tennis	11,1 %	11,7 %
Terrains de grands jeux*	15,6 %	15,3 %
Salles de pratiques collectives*	26,3 %	24,2 %
Équipements extérieurs et petits terrains en accès libre*	30,4 %	31,1 %
Autres équipements*	10,4 %	11,2 %
Sites et espaces de pratique	2,3 %	3,2 %
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

(\*) Terrains de grands jeux : terrains de football, rugby, mixtes, base-ball, cricket

Salles de pratiques collectives : salles polyvalentes, salles des fêtes, multisports (gymnases), dojos, salles de sport de combat, de cours collectifs, de danse, de musculation, de squash, de tennis de table, etc.

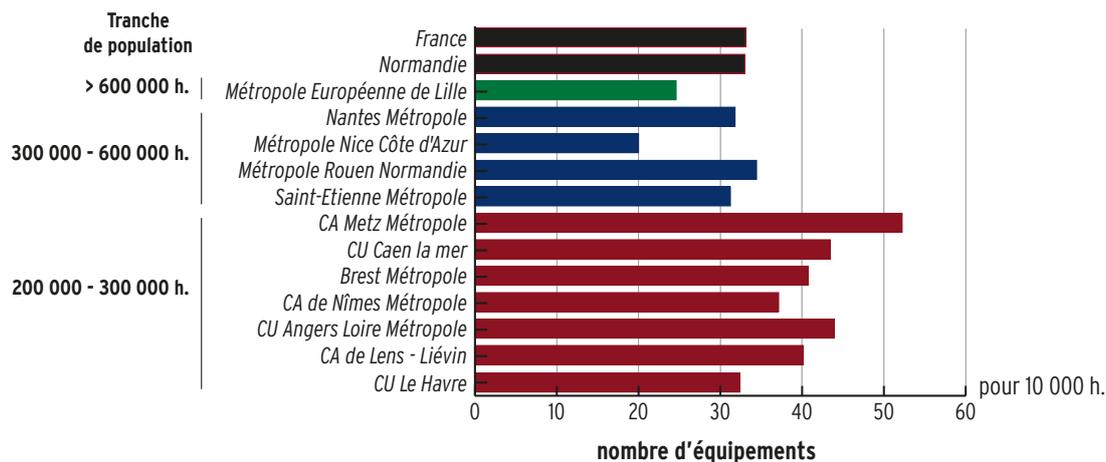
Équipements extérieurs et petits terrains en accès libre : citystades, skateparks, boulodromes, terrains extérieurs, notamment dans les écoles et dans les quartiers, beach-volley, quilles, etc.

Autres équipements : catégorie composite comprenant entre autres les stades d'athlétisme, aires de sports sur glace, équipement équestres, parcours de golf, vélodromes, stands de tir, etc.



## LE NOMBRE GLOBAL D'ÉQUIPEMENTS POUR 10 000 HABITANTS

### Nombre d'équipements sportifs pour 10 000 habitants (hors sites et espaces de pratique)



Le nombre global d'équipements dans la communauté urbaine est de 32 équipements pour 10 000 habitants, soit un niveau inférieur de 7 points à celui de la moyenne de l'ensemble des EPCI de la même tranche de population.

La communauté urbaine se rapproche en cela d'agglomérations plus peuplées, telle celle de Saint-Etienne Métropole.

Au sein de la communauté urbaine, il est à noter que les deux EPCI moins urbaines de Caux Estuaire et Criquetot-l'Esneval sont plutôt mieux dotées que la Codah en matière d'équipements sportifs à poids de population équivalent, ce que l'on observe en général dans les zones plus rurales de la France métropolitaine.

Dans l'étude comparative du niveau d'équipement des EPCI qui suit, seuls les 4 premiers types d'équipements seront retenus (bassins aquatiques, courts de tennis, terrains de grands jeux, salles de pratiques collectives), ainsi que les stades d'athlétisme.



## LES PRINCIPAUX ÉQUIPEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE

Type d'équipements	Nombre
<b>Bassins aquatiques</b>	<b>23</b>
Bassins sportifs	10
Bassins ludiques	11
Bassins mixtes	2
<b>Courts de tennis</b>	<b>106</b>
Courts intérieurs	34
Courts découverts	72
<b>Terrains de grands jeux</b>	<b>139</b>
Terrains de foot	132
Terrains mixtes	4
Terrains de rugby	2
<b>Salles de pratiques collectives</b>	<b>220</b>
Salles multisport	78
Salles polyvalentes	39
Dojos/Arts martiaux	34
Salles de basket	2
Salles de tennis de table	9
<b>Stade athlétisme</b>	<b>10</b>

Parmi ces types d'équipements, les plus représentés sont les salles de pratiques collectives, qui représentent dans le territoire 44 % de l'ensemble.

Ceci s'explique par la présence dans cette catégorie d'équipement de l'ensemble des salles multisport (gymnases) ainsi que des salles polyvalentes, équipements qui équipent la plupart des communes.

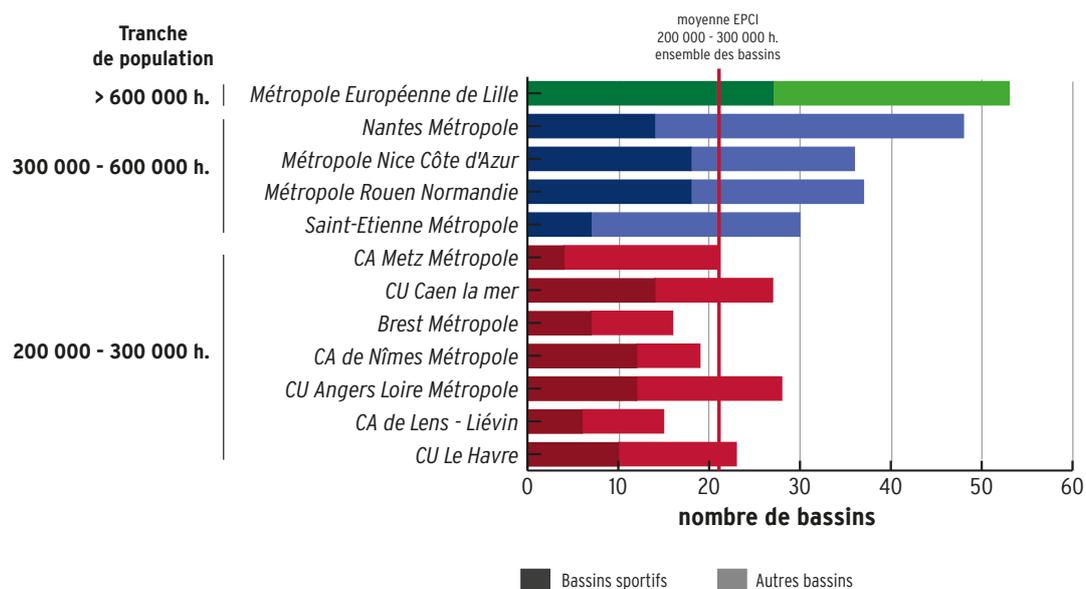
Les terrains de grands jeux, les stades de football notamment apparaissent en seconde position, suivis des courts de tennis, le tennis étant globalement dans la plupart des territoires la deuxième activité sportive la plus pratiquée (cf. chap. 6 - la pratique du sport).





# L'ÉVALUATION DU NIVEAU D'ÉQUIPEMENT

## Nombre de bassins aquatiques (par rapport au panel d'agglomérations retenues)



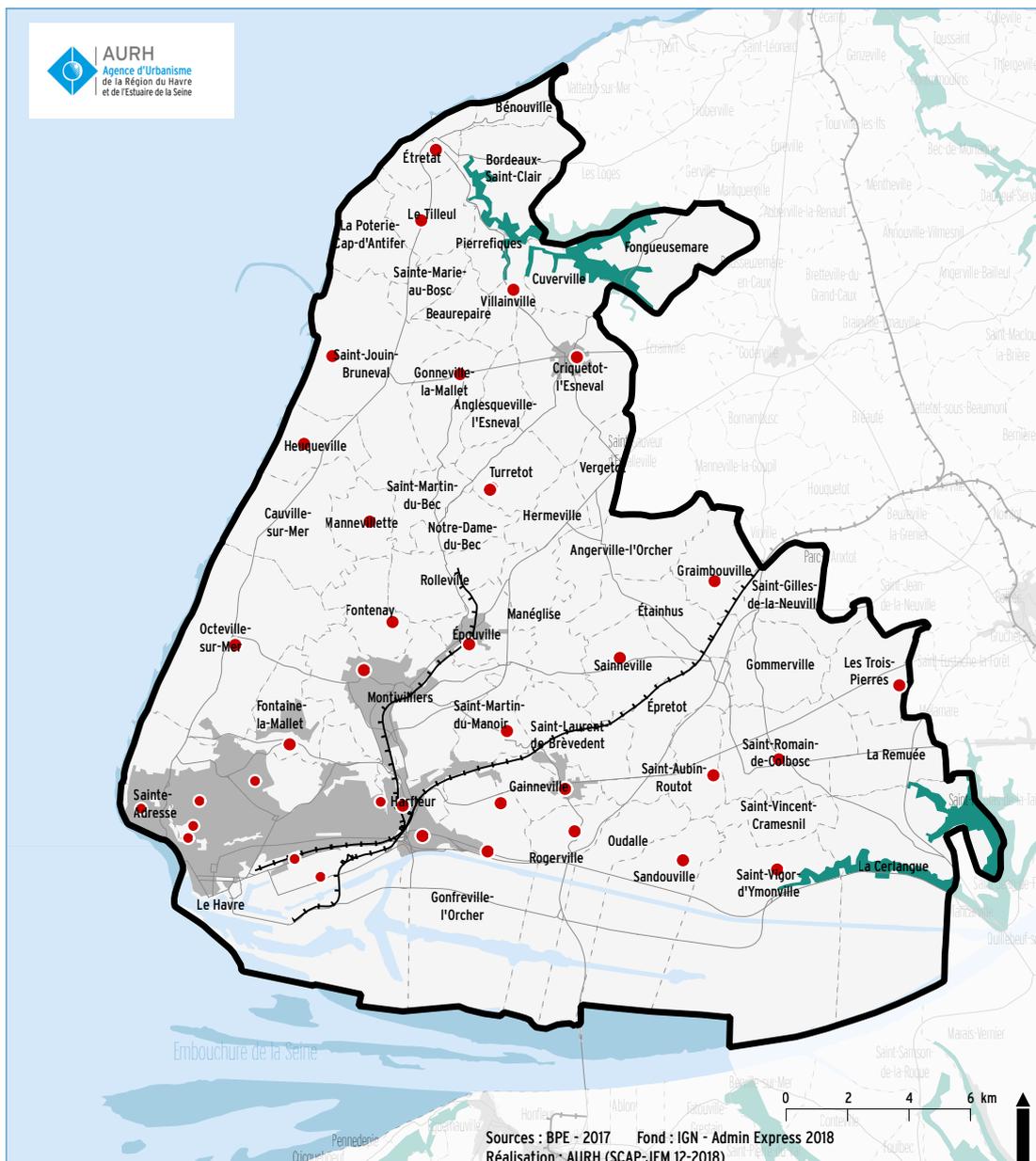
Bassins aquatiques	Nombre
Métropole Européenne de Lille	53
Nantes Métropole	48
Métropole Nice Côte d'Azur	36
Métropole Rouen Normandie	37
Saint-Etienne Métropole	30
CA Metz Métropole	21
CU Caen la mer	27
Brest Métropole	16
CA de Nîmes Métropole	19
CU Angers Loire Métropole	28
CA de Lens - Liévin	15
CU du Havre	23
Moyenne EPCI 200 000 - 300 000 habitants	21

La communauté urbaine apparaît plutôt mieux équipée en bassins aquatiques que la moyenne des agglomérations de taille équivalente, résultat d'une politique d'ouverture de nouvelles installations aquatiques (piscines) depuis une décennie, comblant le déficit observé précédemment.

Seules les EPCI de Caen et d'Angers dans cette tranche de population sont mieux équipées.

Enfin, la répartition entre bassins sportifs et autres bassins, en majorité des bassins ludiques, est relativement équilibrée dans la pointe de Caux.

## Les équipements sportifs dans la communauté urbaine Terrains de Tennis

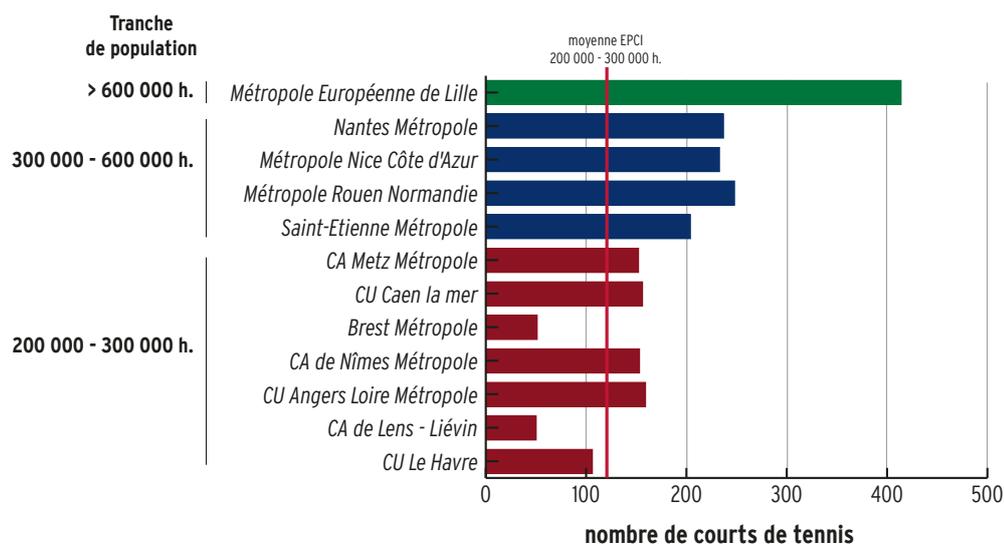


### Equipements sportifs

- Terrain de tennis [37]
- Réseau routier
  - Liaison locale
  - Liaison principale
  - Liaison régionale
  - Type autoroutier
- Voie ferrée
- Hydrographie
- Occupation du sol
  - Bâti
  - Eau
  - Forêt

25 communes (sur 54) n'en sont pas pourvues

### Nombre de courts de tennis (par rapport au panel d'agglomérations retenues)



Courts de tennis	Nombre
Métropole Européenne de Lille	414
Nantes Métropole	237
Métropole Nice Côte d'Azur	233
Métropole Rouen Normandie	248
Saint-Etienne Métropole	204
CA Metz Métropole	152
CU Caen la mer	156
Brest Métropole	51
CA de Nîmes Métropole	153
CU Angers Loire Métropole	159
CA de Lens - Liévin	50
<b>CU du Havre</b>	<b>106</b>
Moyenne EPCI 200 000 - 300 000 habitants	118

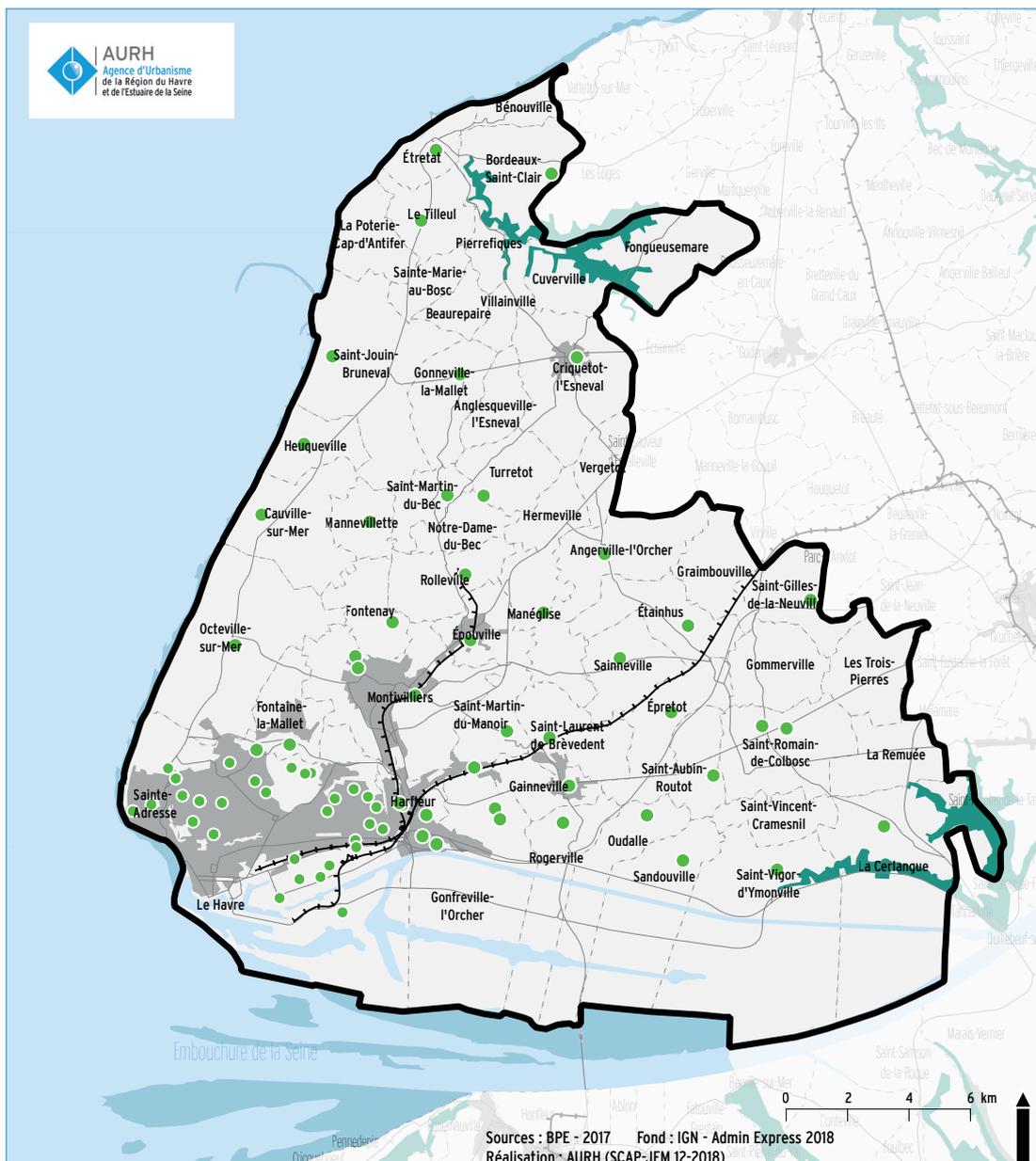
Les trois-quarts des EPCI en France sont dotés de courts de tennis, ce qui s'explique par une politique d'aménagement coordonnée, en particulier dans les années 80, visant à démocratiser la pratique du tennis en France.

A l'échelle locale, et bien que le nombre de courts de tennis soit relativement élevé dans le territoire de la communauté urbaine, il se situe en retrait de 12 points par rapport aux agglomérations de taille équivalente.

Enfin 46 % des communes de la communauté urbaine n'en sont pas pourvues.

A noter que les courts de tennis intérieurs représentent dans la future communauté urbaine près d'un tiers des terrains.

## Les équipements sportifs dans la communauté urbaine Terrains de Grands Jeux\*

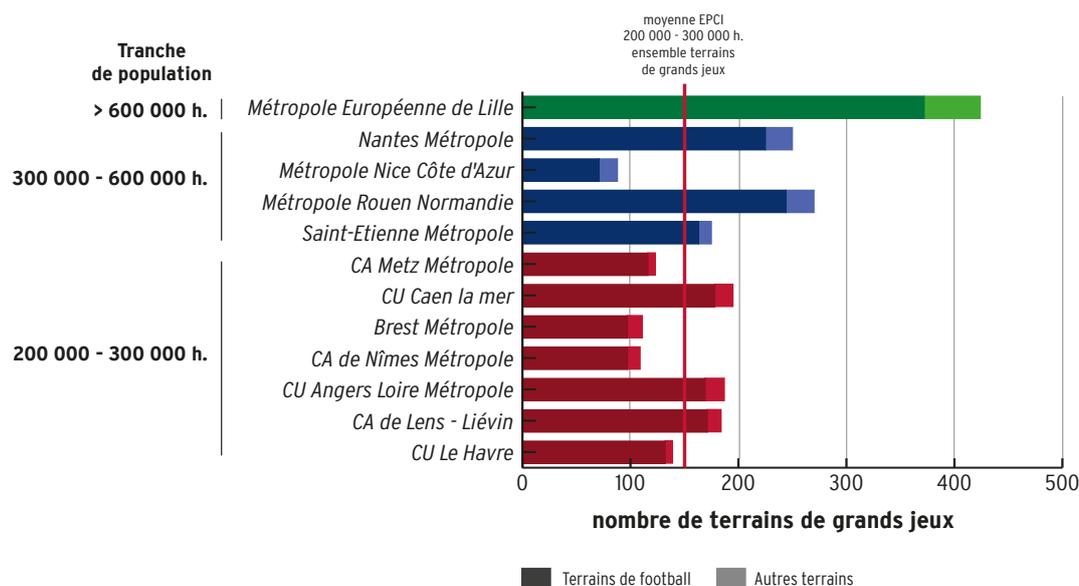


### Equipements sportifs

- Terrain de grands jeux [81]  
\* (football, rugby, etc.)
- Réseau routier
  - Liaison locale
  - Liaison principale
  - Liaison régionale
  - Type autoroutier
- Voie ferrée
- Hydrographie
- Occupation du sol
  - Bâti
  - Eau
  - Forêt

17 communes (sur 54) n'en sont pas pourvues

### Nombre de terrains de grands jeux (par rapport au panel d'agglomérations retenues)



Terrains de grands jeux	Nombre
Métropole Européenne de Lille	424
Nantes Métropole	250
Métropole Nice Côte d'Azur	88
Métropole Rouen Normandie	270
Saint-Etienne Métropole	175
CA Metz Métropole	123
CU Caen la mer	195
Brest Métropole	111
CA de Nîmes Métropole	109
CU Angers Loire Métropole	187
CA de Lens - Liévin	184
CU du Havre	139
Moyenne EPCI 200 000 - 300 000 habitants	150

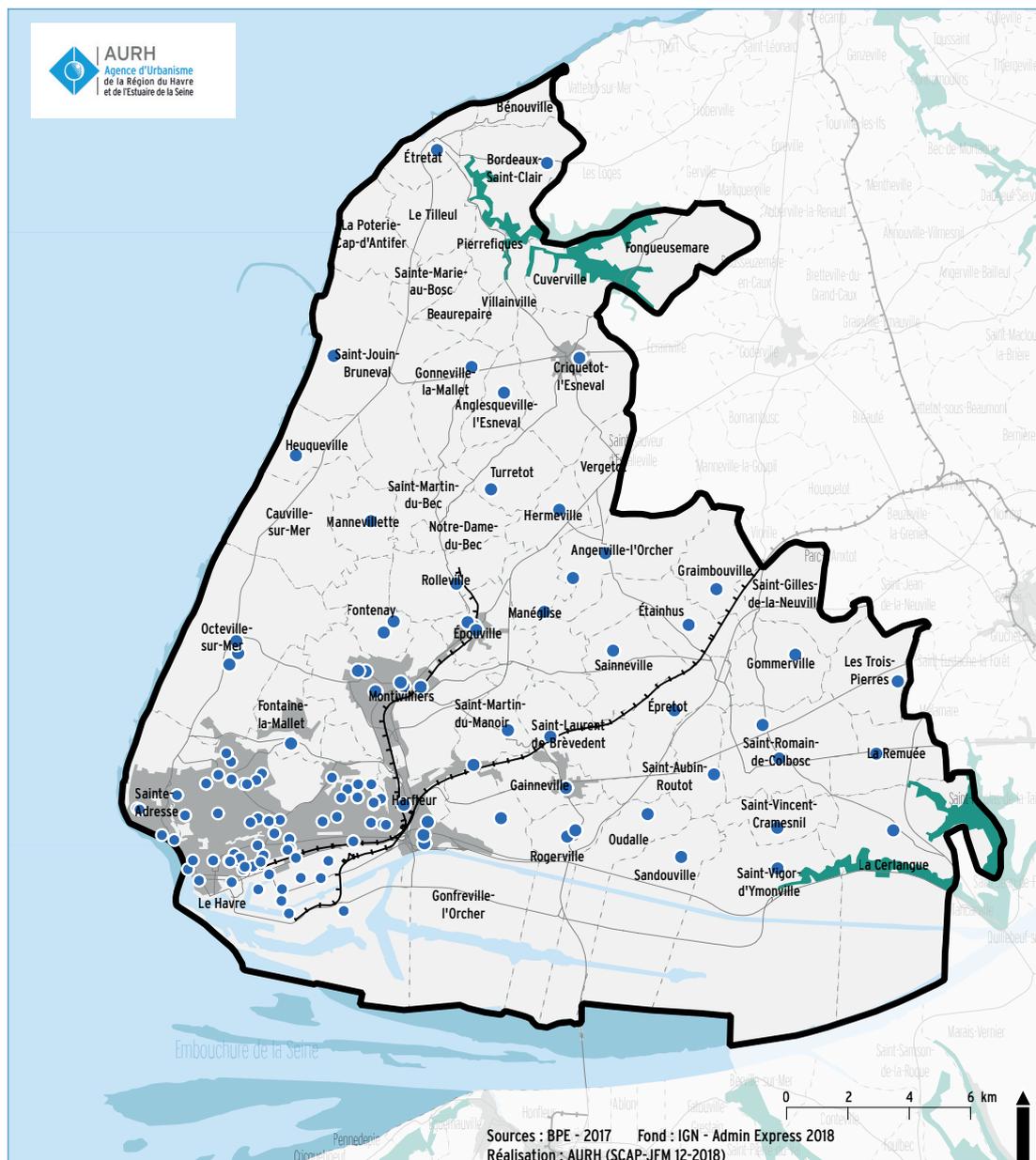
Le terrain de grands jeux est l'équipement sportif le plus représenté à l'échelle nationale, suite notamment à une politique nationale volontariste dans les années 80 visant à développer ce type d'équipement.

Les terrains de grands jeux, 139 dans la Pointe de Caux, sont, comme à l'échelle nationale, à **95 % des terrains de football**. C'est le cas de **9 terrains de grands jeux** sur 10 dans l'ensemble des agglomérations retenues dans le panel.

Le territoire de la communauté urbaine apparaît un peu moins équipé qu'en moyenne dans les agglomérations de taille équivalente.

1/3 des communes n'en sont pas pourvues. Il s'agit en général des communes les moins peuplées.

## Les équipements sportifs dans la communauté urbaine Salles de Sport



### Équipements sportifs

#### Salles de sport [178]

9 communes (sur 54) n'en sont pas pourvues

- Salles de combat [30]
- Salles de remise en forme [17]
- Salles multisports (gymnase) [67]
- Salles non spécialisées [33]
- Salles spécialisées [31]

#### Réseau routier

- Liaison locale
- Liaison principale
- Liaison régionale
- Type autoroutier

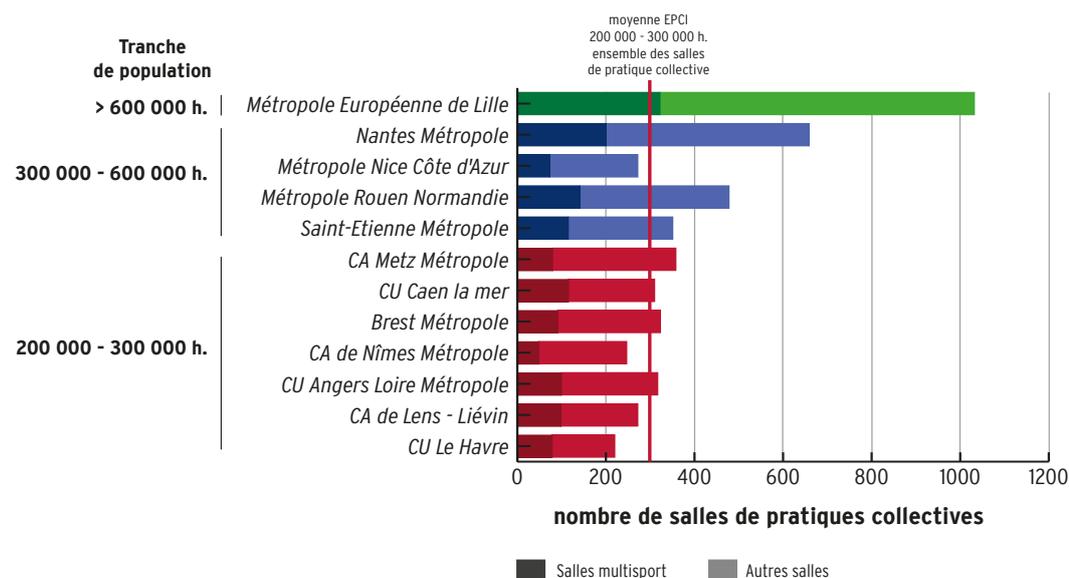
#### Voie ferrée

- Hydrographie

#### Occupation du sol

- Bâti
- Eau
- Forêt

### Nombre de salles de pratiques collectives (par rapport au panel d'agglomérations retenues)



Salles de pratiques collectives	Nombre
Métropole Européenne de Lille	1 032
Nantes Métropole	659
Métropole Nice Côte d'Azur	272
Métropole Rouen Normandie	478
Saint-Etienne Métropole	351
CA Metz Métropole	358
CU Caen la mer	310
Brest Métropole	323
CA de Nîmes Métropole	247
CU Angers Loire Métropole	317
CA de Lens - Liévin	272
CU du Havre	220
Moyenne EPCI 200 000 - 300 000 habitants	292

Les salles de pratiques collectives regroupent un ensemble d'équipements très varié, les salles multisport (gymnases) et les salles polyvalentes en représentant plus de la moitié.

Si globalement la communauté urbaine apparaît moins équipée qu'en moyenne dans les agglomérations de taille équivalente, elle est plutôt mieux équipée en salles multisport, qui représentent près de 36 % des salles, contre à peine 30 % dans le reste du panel.

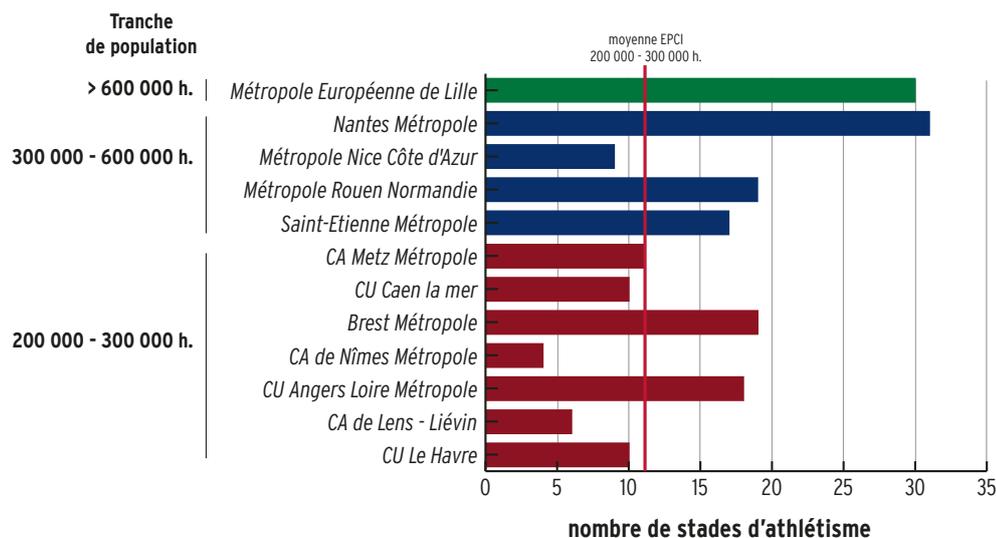
De même, les dojos/salles d'arts martiaux représentent plus de 15 % des salles de pratiques collectives contre 10 % en moyenne dans les agglomérations de taille équivalente.

■ ■ ■ SUITE L'ÉVALUATION DU NIVEAU D'ÉQUIPEMENT

---



### Nombre de stades d'athlétisme (par rapport au panel d'agglomérations retenues)



Salles de pratiques collectives	Nombre
Métropole Européenne de Lille	30
Nantes Métropole	31
Métropole Nice Côte d'Azur	9
Métropole Rouen Normandie	19
Saint-Etienne Métropole	17
CA Metz Métropole	11
CU Caen la mer	10
Brest Métropole	19
CA de Nîmes Métropole	4
CU Angers Loire Métropole	18
CA de Lens - Liévin	6
CU du Havre	10
Moyenne EPCI 200 000 - 300 000 habitants	11

Les stades d'athlétisme font partie d'une dernière catégorie très composite regroupant un ensemble d'équipements moins nombreux dans les territoires, bien qu'en général présents.

Outre les équipements liés à l'athlétisme, on y trouve également les équipements liés à l'équitation, aux sports de glace, etc.

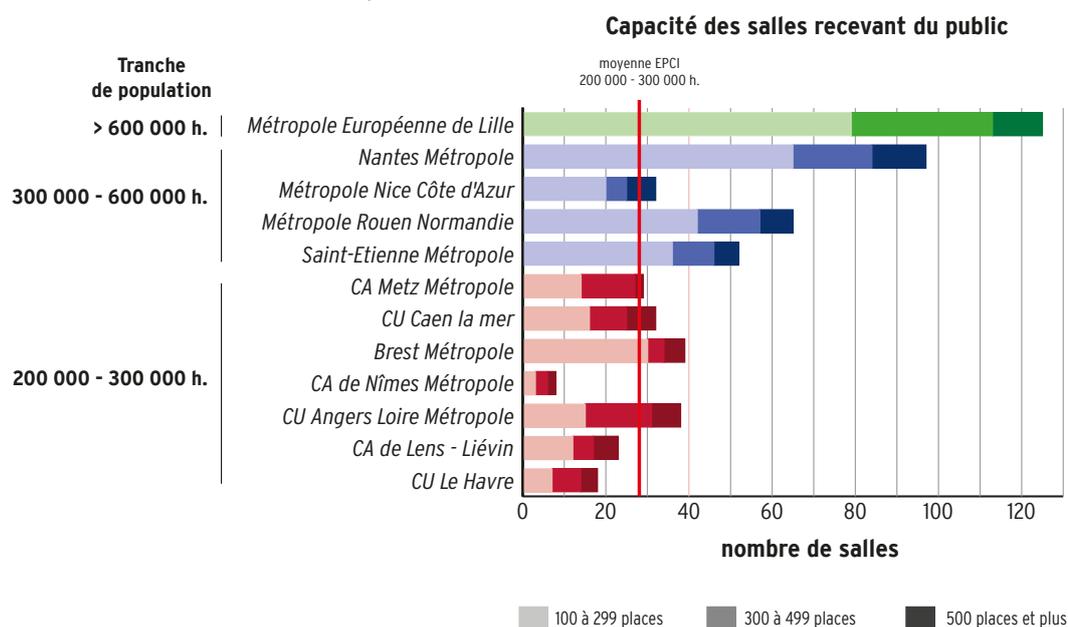
Le niveau d'équipements de la communauté urbaine en matière d'athlétisme est proche de la moyenne des agglomérations de taille équivalente.



# L'ÉVALUATION DE LA CAPACITÉ D'ACCUEIL DU PUBLIC DANS LES SALLES ET TERRAINS

Le nombre de places en tribune dans les salles et terrains permet d'évaluer la capacité des équipements à recevoir du public, éventuellement pour des manifestations sportives importantes.

## Nombre de salles suivant le nombre de places en tribune



Nombres de places tribunes	100 à 299	300 à 499	499 et +	Total
Métropole Européenne de Lille	79	34	12	125
Nantes Métropole	65	19	13	97
Métropole Nice Côte d'Azur	20	5	7	32
Métropole Rouen Normandie	42	15	8	65
Saint-Etienne Métropole	36	10	6	52
CA Metz Métropole	14	13	2	29
CU Caen la mer	16	9	7	32
Brest Métropole	30	4	5	39
CA de Nîmes Métropole	3	3	2	8
CU Angers Loire Métropole	15	16	7	38
CA de Lens - Liévin	12	5	6	23
CU Le Havre	7	7	4	18
Moyenne EPCI 200 000 - 300 000 habitants	14	8	5	27

Les salles disposant de places en tribune représentent en moyenne 15 % des salles dans les agglomérations de la même tranche de population, à peine moins dans le territoire de la communauté urbaine (13 %).

Les salles comptant au moins 100 places représentent seulement 10 % dans la pointe de Caux, 18 salles au total, soit un niveau inférieur à la moyenne observée dans les agglomérations de taille équivalente (27 salles).

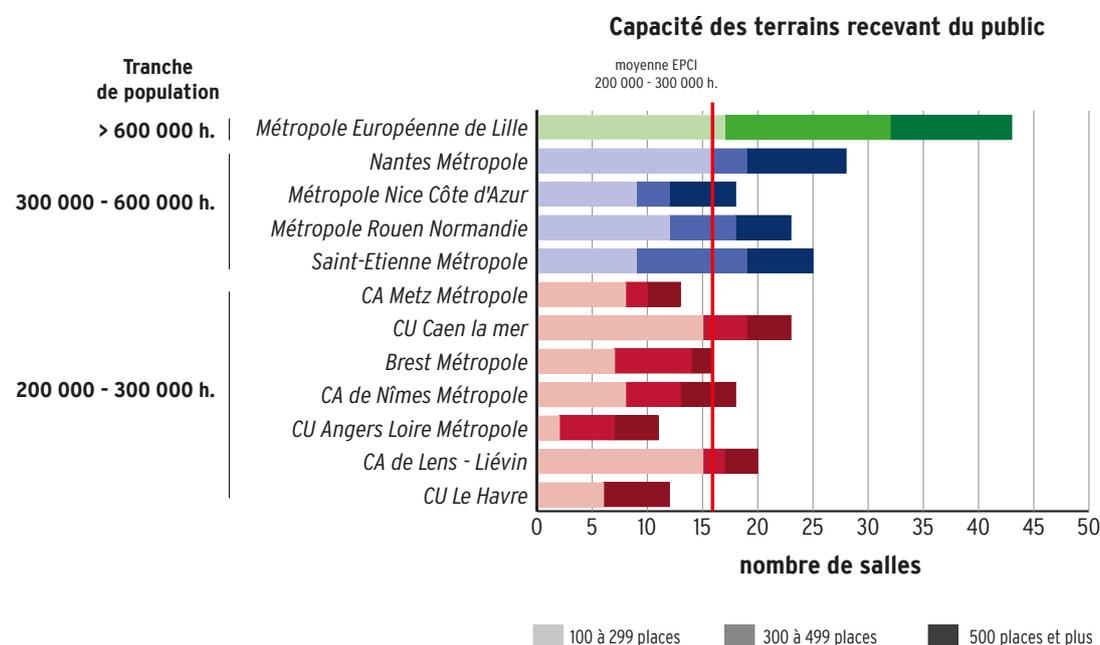
La communauté urbaine apparaît donc mieux pourvue en salle de petite capacité.

Seules les agglomérations de Lens et Nîmes apparaissent moins équipées.

Les salles comptant de 100 à 300 places sont les plus nombreuses (52 % en moyenne dans les agglomérations de taille équivalente).

Enfin, les salles comptant de 300 à 500 places sont en moyenne un peu plus nombreuses dans le territoire de la communauté urbaine, près de 40 %, contre 30 % en moyenne.

#### Nombre de terrains suivant le nombre de places en tribune



## ■ ■ ■ SUITE ÉVALUATION DE LA CAPACITÉ D'ACCUEIL DU PUBLIC

Nombres de places tribunes	100 à 299	300 à 499	499 et +	Total
Métropole Européenne de Lille	17	15	11	43
Nantes Métropole	16	3	9	28
Métropole Nice Côte d'Azur	9	3	3	18
Métropole Rouen Normandie	12	6	5	23
Saint-Etienne Métropole	9	10	6	25
CA Metz Métropole	8	2	3	13
CU Caen la mer	15	4	4	23
Brest Métropole	7	7	2	16
CA de Nîmes Métropole	8	5	5	18
CU Angers Loire Métropole	2	5	4	11
CA de Lens - Liévin	15	2	3	20
CU du Havre	6	0	6	12
Moyenne EPCI 200 000 - 300 000 habitants	9	4	4	16

Les terrains disposant de places en tribune représentent en moyenne 13 % des terrains dans les agglomérations de la même tranche de population, à peine moins dans le territoire de la communauté urbaine (12 %).

Les terrains comptant au moins 100 places représentent 10 % dans la pointe de Caux, 12 terrains au total, soit un niveau inférieur à la moyenne observée dans les agglomérations de taille équivalente (16 terrains). Les terrains de faible capacité d'accueil sont donc plus nombreux dans la communauté urbaine que dans les agglomérations de taille équivalente.

Seules les agglomérations de Metz et Angers apparaissent moins équipées.

Les terrains comptant de 100 à 300 places sont les plus nombreux (56 % en moyenne dans les agglomérations de taille équivalente).

Le territoire de la communauté urbaine présente la particularité de ne pas disposer de terrains de capacité moyenne (300-500 places). Les terrains à grande capacité sont en revanche bien représentés.



# L'ÉVALUATION DU NIVEAU D'ACTIVITÉ PRATICABLE POUR LES ÉQUIPEMENTS RETENUS

Ne sont concernés dans cette exploitation que les équipements suivants :

- Les bassins
- Les terrains de grands jeux
- Les salles de pratiques collectives
- Les stades d'athlétisme

Les données du répertoire des équipements sportifs concernent également le niveau d'activité praticable dans chacun des équipements :

- Compétition internationale
- Compétition nationale
- Compétition régionale
- Compétition départementale
- Entraînement
- Loisir/remise en forme
- Scolaire
- Autre

Cette donnée n'est disponible que pour 87 % des équipements en moyenne dans les EPCI de 200 000 à 300 000 habitants.

Pour la communauté urbaine, 70 % seulement sont renseignés.

Compte tenu de l'imprécision relative, le niveau d'activité praticable des équipements sportifs dans le territoire de la communauté urbaine sera comparé à la moyenne de l'ensemble des agglomérations du panel de la même tranche de population (200 000 à 300 000 habitants).

Les équipements présentant un niveau de compétition représentent 13 % des équipements de la communauté urbaine, contre 16 % pour l'ensemble des agglomérations de taille équivalente.

A titre indicatif, les équipements adaptés aux compétitions de niveau international permettent dans la Codah de pratiquer :

- Le football/football en salle
- Le patinage de vitesse
- Le polo-vélo
- Le rugby à 15/à7
- Le tennis

## Niveau d'activité des équipements (en % de l'ensemble des équipements retenus)

	CU	Ensemble EPCI*
Compétition internationale	0.5	0.8
Compétition nationale	3.7	3.4
Compétition régionale	3.7	4.8
Compétition départementale	4.9	7.2
Entraînement	26.2	23.7
Loisir/remise en forme	51.6	35.4
Scolaire	9.4	23.8

\*EPCI de 200 000 à 300 000 habitants



## LA PRATIQUE DU SPORT DANS LA POINTE DE CAUX : LES LICENCIÉS SPORTIFS EN 2015

La pratique licenciée d'un sport regroupe, parmi les fédérations françaises agréées, trois types de fédérations :

- Fédérations unisport olympique : 54,6 % licenciés
- Fédérations unisport non olympique : 12,4 % licenciés
- Fédérations multisport : 33,0 % licenciés

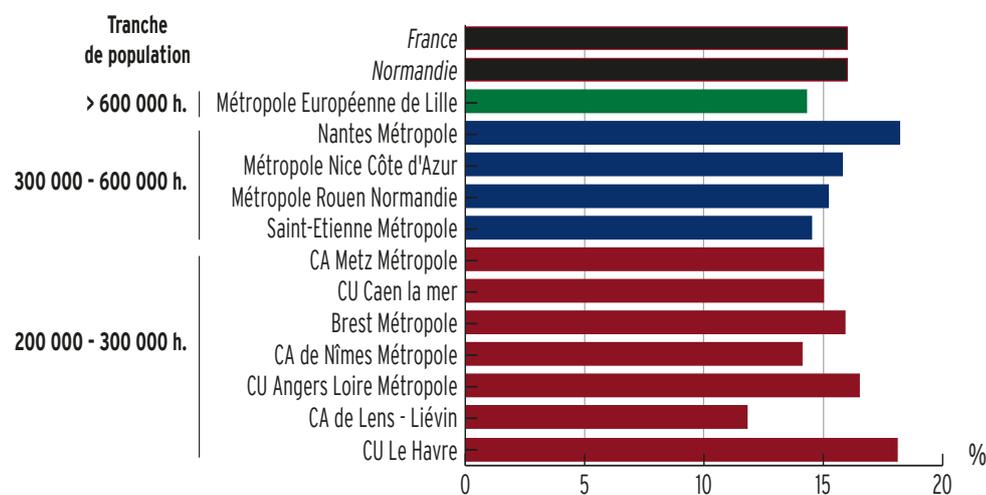
Dans ce dernier type de fédération, on trouve notamment les fédérations de sport scolaire et universitaire qui représentent près de 6 fédérations multisport sur 10.

L'exploitation qui suit ne concernera que les licenciés des fédérations unisport, soit 67 % des licenciés sportifs.

Part des licenciés sportifs d'une fédération unisport olympique ou non olympique dans l'ensemble des licenciés sportifs :

- France : 67 %
- Normandie : 73 %
- Codah : 81 %
- CU du Havre : 81 %

### Part des licenciés sportifs unisport dans la population totale

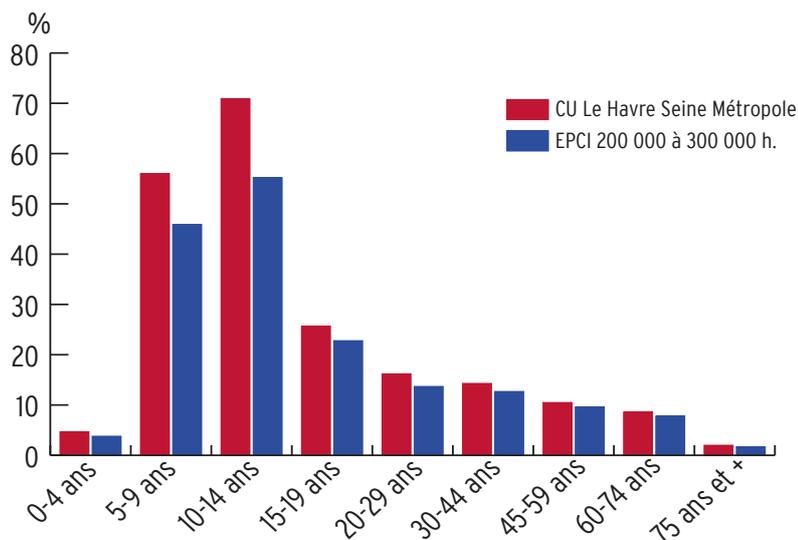


La pratique du sport en club dépend à la fois du nombre d'équipements, des politiques sportives locales, mais également de la structure par âge de la population (près de 6 licenciés sur 10 ont moins de 45 ans), enfin du niveau de richesse d'un territoire (coût des licences sportives pour les affiliés).

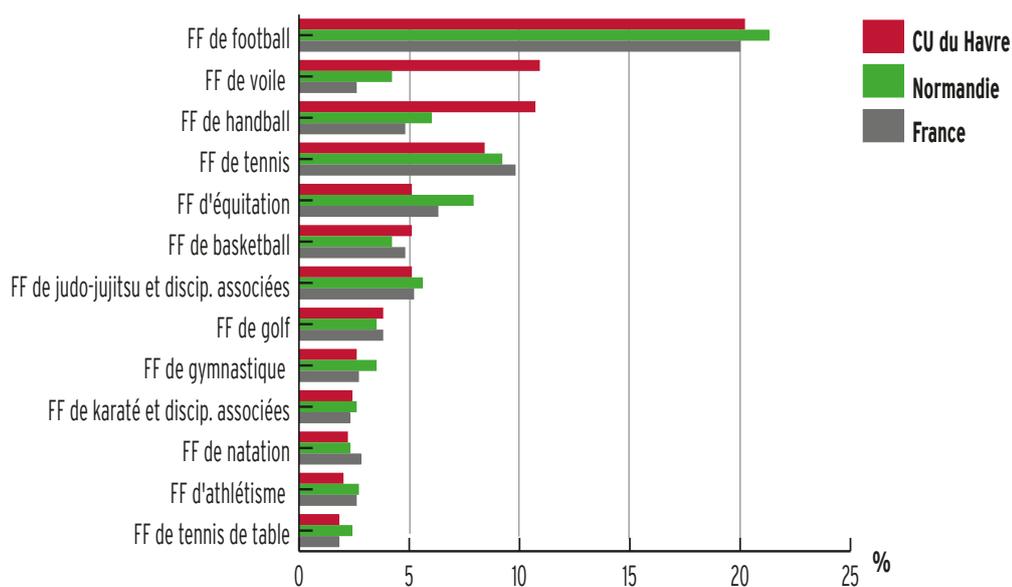
La Codah et la communauté urbaine présentent un taux de licenciés plutôt élevé, 18 % de la population, à l'image de l'ensemble de la métropole de Nantes (18,2 %).

## ■ ■ ■ SUITE LA PRATIQUE DU SPORT DANS LA POINTE DE CAUX : LES LICENCIÉS SPORTIFS EN 2015

% de licenciés unisport par groupes d'âge



Les principales pratiques sportives dans le territoire de la communauté urbaine (en % de l'ensemble des licenciés d'une fédération unisport)



Particularité du territoire de la communauté urbaine : proximité de la mer et d'un port de plaisance qui explique la seconde place, dans les pratiques sportives locales, de l'activité voile.

## ■ ■ ■ SUITE LA PRATIQUE DU SPORT DANS LA POINTE DE CAUX : LES LICENCIÉS SPORTIFS EN 2015

Quel que soit l'EPCI considéré et sa taille, les deux activités les plus pratiquées sont le football (de 17 à 22 % des licenciés d'une fédération unisport) et le tennis (9 à 12 % des licenciés). A noter que la pratique licencié du tennis, plus faible dans la communauté urbaine ainsi que dans l'agglomération de Brest, Saint-Etienne, ne semble pas avoir de rapport direct avec le nombre d'équipements.

L'équitation apparaît en 3<sup>ème</sup> position (5 à 6 % des licenciés), suivie du basketball (5 à 10 % des licenciés).

En 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> position apparaissent le handball (5 à 10% des licenciés) et le judo-jujitsu (5 à 6 % des licenciés).

Les particularités géographiques apparaissent avec notamment la voile, pratiquée par près de 10 % des licenciés dans les agglomérations de Brest et Le Havre, la pétanque et jeu provençal, pratiqués par 5 % des licenciés dans les agglomérations de Nice et Nîmes et plus rarement dans les autres agglomérations.

---

Source : Recensement des licences et clubs sportifs / Ministère des Sports - 2015 \*

(\*) Données géocodées issues du recensement des licences et clubs auprès des fédérations sportives agréées par le ministère chargé des sports

Le recensement annuel des licences auprès des fédérations sportives agréées par le ministère en charge des sports permet de mesurer le niveau et l'évolution dans le temps de la pratique sportive encadrée. Ces statistiques fournissent un éclairage pour les politiques publiques de développement du sport, tant au niveau national que territorial. Il s'agit d'un recensement au lieu d'habitation de la personne et non au lieu de pratique.

Les données issues du recensement sont dans un second temps géocodées par l'Insee, afin de pouvoir communiquer ces fichiers au niveau communal.

Les données ne sont pas disponibles pour l'ensemble des fédérations. Un certain nombre d'entre elles ne disposaient pas de données totalement géo\_localisables à la commune permettant une exploitation exhaustive. Les données géocodées ont donc été traitées afin de pouvoir communiquer une estimation du nombre de licences par commune et par fédération.

## SYNTHÈSE

- 381 installations sportives dans la communauté urbaine, pour un total de 908 équipements ;
- un niveau global d'équipements qui place la communauté urbaine un peu en deçà de la moyenne des agglomérations de taille équivalente ;
- les salles de pratiques collectives représentent les équipements les plus nombreux du territoire, notamment les salles multisport ainsi que les salles polyvalentes qui équipent la plupart des communes ;
- un territoire qui a complété son offre en piscines ces 10 dernières années, d'où une position favorable de la future communauté urbaine en comparaison des agglomérations de taille équivalente ;
- une position moins favorable pour les autres types d'équipements (tennis, terrains de grands jeux, salles de pratiques collectives, stades d'athlétisme) ;
- un déficit en salles avec tribune d'au moins 100 places par rapport aux agglomérations de la même tranche de population, particulièrement en salles de 100 à 300 places ;
- mais un territoire bien équipé en salles de grande capacité (500 places en tribune et plus) ;
- une position plus équilibrée en matière de terrains pouvant accueillir du public. Seuls les terrains dont les tribunes ont une capacité moyenne de 300 à 500 places ne sont pas présents dans le territoire de la future communauté urbaine du Havre ;
- mais une pratique du sport élevée : 18 % de la population pratique un sport dans le territoire de la future communauté urbaine, soit autant que la métropole de Nantes, en lien en partie avec une population relativement jeune, mais également avec une politique sportive incitative : 70 % des enfants âgés de 10 à 15 ans sont licenciés d'une fédération unisport, contre moins de 60 % pour la même tranche d'âge dans les agglomérations de taille équivalente ;
- une particularité locale liée à la proximité de la mer : plus de 10 % des licenciés sportifs unisport ont une licence de voile dans la pointe de Caux, c'est également le cas dans le panel de l'agglomération de Brest.



@aurh\_officiel  
@aurh\_veille



Agence d'urbanisme de la région du Havre  
et de l'Estuaire de la Seine

4 quai Guillaume Le Testu  
76063 LE HAVRE cedex

[www.aurh.fr](http://www.aurh.fr) / Tél. : 02 35 42 17 88 / Fax : 02 35 21 51 57